



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS) PHOTO-BASE / PHOTO-TRAY

1. IDENTIFICATION

Nom du produit: Photo-Base ou Photo-Tray
Autres noms ou codes: 3051101, 3051102
Usage: Feuilles préformées photopolymérisantes pour porte-
empreintes
et plaque-bases
Nom du fournisseur: DenPlus Inc.
Adresse: 333-M Chemin du Tremblay
Boucherville, QC, Canada, J4B 7M1
Téléphone pour informations: 450.641.1330
Téléphone d'urgence: 613.996.6666
Centre Anti-Poison du Québec 1.800.463.5060

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification

Sensibilisation cutanée – Catégorie 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
Danger pour le milieu aquatique – Chronique 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement: Attention

Mentions de danger: H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence: P410 Protéger du rayonnement solaire.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P261 Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols.

- P272 Les vêtements contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
- P302+P352 En cas de contact avec la peau: Laver abondamment à l'eau.

3. INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange de méthacrylates polyfonctionnels, verre de remplissage, inhibiteurs photochimiques et gelée de pétrole.

Ingrédients dangereux	CAS	Plage de concentration (en poids)
Diméthacrylate de diuréthane	276-957-5	10 à 15 %
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	75980-60-8	< 0.1 %

4. PREMIERS SOINS

4.1 Description des premiers soins nécessaires

Information générale: Les matériaux polymérisés ne sont pas dangereux.

Inhalation Donner de l'air frais, Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, administrer la respiration artificielle. Traitement médical nécessaire. Ne s'applique pas aux composés ayant un point d'ébullition au-dessus de 250 °C.

Voie cutanée Laver immédiatement avec du polyéthylène glycol, suivi d'un lavage à grande eau. En cas d'irritation de la peau ou de rougeurs, consulter un médecin.

Voie oculaire EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact s'il y a lieu et si possible. Continuer de rincer. Consulter un médecin si une irritation persiste.

Ingestion Rincer la bouche. Boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2 Symptômes et effets les plus importants : aigus ou retardés

Peut provoquer une allergie cutanée.

4.3 Mention de la nécessité d'une prise en charge immédiate ou d'un traitement spécial

Non nécessaire.

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

5.1 Agents extincteurs

En cas d'incendie, pulvériser de l'eau, utiliser du dioxyde de carbone (CO₂), de la mousse en vaporisateur, de la poudre sèche.

5.2 Dangers spécifiques du produit dangereux ou du mélange

Ininflammable

5.3 Avertissement aux pompiers

Un appareil respiratoire autonome et des vêtements protecteurs appropriés devraient être utilisés en cas d'incendie.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Utiliser une ventilation adéquate. Ne pas respirer les gaz ou fumées. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2 Précautions environnementales

Éviter les rejets dans l'environnement, les eaux de surface, les drains.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Recueillir dans un contenant pour déchets.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les sections 7, 8 et 13

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1 Précautions en matière de manutention

Utiliser une ventilation adéquate. Éviter la formation de poussières. Ne pas respirer les poussières. Pour usage en dentisterie seulement.

7.2 Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Garder les contenants fermés hermétiquement. Protéger de l'exposition à la lumière. La ventilation naturelle est adéquate.

Température de stockage (°C): Ne pas entreposer au dessus de 25 °C

Matériaux incompatibles : Pas de mesures spéciales nécessaires.

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Production de porte-empreintes et plaque-bases par photopolymérisation.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs : Limite d'exposition à long terme

CAS	Ingrédient dangereux	Route d'exposition	Effet	Valeurs
75980-60-8	Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine			
LELT Travailleur		Cutanée	Systémique	0,233 mg/kg pc/jour
LELT Consommateur		Inhalation	Systémique	0,145 mg/m ³

LELT Consommateur	Cutanée	Systémique	0,0833 mg/kg pc/jour
LELT Consommateur	Oral	Systémique	0,0833 mg/kg pc/jour

À ce jour, il n'existe pas de valeurs limites critiques nationales.

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés

Utiliser un masque à poussière adéquat lorsque la plaque polymérisée est meulée.

Protection yeux/visage	Utiliser un protecteur facial/ Des lunettes de sécurité/ Un masque facial complet.
Protection de la peau	L'utilisation de gants est recommandée. Le choix de gants adaptés devrait être confirmé avec le manufacturier des gants.
Protection respiratoire	En cas de ventilation inadéquate, porter un appareil de protection respiratoire.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme	Pâte
Couleur	Rose ou bleu
Odeur	Caractéristique
pH (Valeur)	Ne s'applique pas
Point de fusion(°C)	- 20
Point d'ébullition initial (°C)	200
Point d'éclair (°C)	> 100
Inflammabilité (solides, gaz)	Ne s'applique pas
Limites d'inflammabilité	Ne s'applique pas
Tension de vapeur (Pascal)	100 à 20°C
Densité de vapeur (Air=1)	Ne s'applique pas
Solubilité (eau)	Insoluble
Solubilité (Autres)	Ne s'applique pas
Coefficient de partage (n-Octanol/eau)	Non déterminé
Température d'auto-inflammation (°C)	445
Viscosité (mPa. s)	Non disponible
Propriétés oxydantes	Non oxydable
Densité (g/ml)	1,89
Contenu solide (%)	76,15

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Le matériau polymérise lorsqu'il est exposé à la lumière du jour.

10.2 Stabilité chimique

Stable sous conditions normales.

10.3 Risque de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4 Conditions à éviter

Éviter la lumière directe.

10.5 Matériaux incompatibles

Pas d'information disponible.

10.6 Produits dangereux de décomposition

Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Toxicité aiguë

Selon les données disponibles, le produit n'est pas dangereux.

ETA mél testé	Route d'exposition	Espèce	Dose	Source
LD50	Oral	Rat	5000 mg/kg	
LD50	Contact cutané	Rat	2000 mg/kg	

CAS	Ingrédient dangereux			
75980-60-8	Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine			
	Route d'exposition	Espèce	Dose	Source
LD50	Oral	Rat	> 5000 mg/kg	
	Inhalation	Donnée absente		

Ingestion	N'est pas dangereux par voie orale.
Inhalation	N'est pas dangereux par inhalation.
Contact cutané	Peut causer une irritation de la peau. (Diméthacrylate de diuréthane)
Contact oculaire	Peut causer une irritation. (Diméthacrylate de diuréthane)
Donnée de sensibilisation cutanée	Diméthacrylate de diuréthane: Peut causer une allergie cutanée.
Mutagénicité des cellules germinales	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité reproductive	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT – exposition unique	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT – exposition répétée	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Information additionnelle	Le mélange est classé comme dangereux selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1 Écotoxicité

Le produit n'est pas écotoxique.

CAS	Ingrédient dangereux		
75980-60-8	Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine		
Toxicité aquatique	Dose	Espèces	Source
Toxicité aigüe des poissons	LC50 : 6,53 mg/l (96 h)	Oryzias latipes	
Toxicité aigüe des invertébrés	EC50 : 3,53 mg/l (48 h)	Daphnia magna	OECD Guideline 202
Toxicité aigüe des algues	ErC50 : 2,01 mg/l (72 h)	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD 201

12.2 Persistance et dégradation

Ce produit n'a pas été testé.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage (n-Octanol/eau)

Ingrédients dangereux	CAS	Log Pow
Diméthacrylate de diuréthane	276-957-5	3
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	75980-60-8	3,257

12.4 Mobilité dans le sol

Ce produit n'a pas été testé.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit n'a pas été testé.

12.6 Autres effets nocifs

Aucun connu.

Autre information

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface ou les égouts.

Ne pas laisser pénétrer dans le sol/sous-sol.

Classe de danger pour l'eau 2 - Dangereux pour l'environnement aquatique.

13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface ou les drains. Ne pas laisser pénétrer dans le sol/sous-sol. En disposer conformément aux règlements locaux.

13.1 Méthode de traitement des déchets

Peut être éliminé par enfouissement conformément aux règlements locaux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N'est pas classé dangereux pour le transport.

14.1 Numéro ONU

Non applicable.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3 Classe de danger relative au transport

Non applicable.

14.4 Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5 Dangers environnementaux

Non applicable.

14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur lors du transport

Non applicable.

14.7 Transport en vrac aux termes de l'annexe II de MARPOL et du Recueil IBC

Non applicable.

15. INFORMATIONS SUR LA RÈGLEMENTATION

SIMDUT 2015

Règlement sur les produits dangereux - Canada (SORS2015-17)

Loi sur les produits dangereux - Canada (R.S.C., 1985, c. H-3)

Règlement sur l'information concernant les produits dangereux (Québec S-2.1, r. 8.1)

16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision : 16 juin 2026

Les informations contenues dans cette FDS proviennent de sources que nous considérons comme sûres. Toutefois elles sont données comme guide, sans garantie expressément ou implicitement quant à son exactitude. Nous n'assumons pas la responsabilité et rejetons toutes réclamations pour la perte, dommage, dépenses engagées liées de quelques façons au transport, manutention et utilisation du produit.